

Du provisoire appelé à durer

La mauvaise idée de majorer l'IS des grandes entreprises

La pérennisation de la mesure aura certainement des effets très négatifs en termes d'attractivité pour les multinationales

MÉCOMPTE PUBLICS,
FRANÇOIS ECALLE

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une majoration de 20,6 % de l'impôt sur les bénéfices dû par les sociétés (IS) dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 Md€ (41,2 % pour celles dont le chiffre d'affaires dépasse 3 Mds€). Pour les entreprises

La mesure peut conduire les groupes multinationaux à transférer artificiellement leurs bénéfices dans des filiales situées dans des pays où le taux d'IS est plus faible. Le rendement effectif de cette mesure serait donc alors bien inférieur au montant prévu.

concernées, le taux de l'IS passerait ainsi à 30,1 % ou 35,3 % après avoir baissé de 33,3 % à 25,0 % de 2017 à 2022. Cette majoration est présentée comme exceptionnelle (elle serait divisée par deux en 2026 et disparaîtrait en 2027). Le rendement attendu est de 8 Mds€ en 2025 et 4 Mds€ en 2026.

Un impôt exceptionnel limité dans le temps a peu d'effets négatifs sur l'activité économique, mais encore faut-il que ce soit crédible. Or la réduction du



Une légère hausse du taux moyen de l'IS est observée depuis peu dans les pays de l'OCDE. Le taux d'IS français reste cependant parmi les plus élevés.

déficit public doit être durable et il faudra donc, dans un ou deux ans, maintenir cette majoration de l'IS ou mettre en œuvre de nouvelles mesures de même rendement : hausse d'autres impôts ou économies sur les dépenses. Dans le climat politique actuel, les entreprises peuvent craindre

que cette majoration soit pérennisée, au moins partiellement, ce qu'il faut absolument éviter car les effets en seraient très négatifs.

La plupart des travaux empiriques convergent en effet pour conclure à l'existence d'un impact

négatif significatif de l'IS sur l'investissement des entreprises dans le pays où il est prélevé.

Paramètre trop visible

L'IS exerce notamment une forte influence sur les choix de localisation de leurs activités

productives par les entreprises internationales. Son augmentation risque ainsi de contribuer à la poursuite de la désindustrialisation de la France. La mesure peut conduire également les groupes multinationaux à transférer artificiellement leurs bénéfices dans des filiales situées dans des pays où le taux d'IS est plus faible. Le rendement effectif de cette mesure serait donc alors bien inférieur au montant prévu, qui ne tient pas compte des effets sur les comportements des agents économiques.

Les décisions prises dans le cadre de l'OCDE sur la création d'un taux d'IS minimum et sur une réallocation des bénéfices imposables des plus grandes entreprises réduiront certes cette concurrence fiscale internationale. Une légère hausse du taux moyen de l'IS est d'ailleurs observée depuis peu dans les pays de l'OCDE. Le taux d'IS français reste cependant parmi les plus élevés.

Si les choix d'implantation des entreprises internationales dépendent de nombreux facteurs, le taux de l'IS joue un rôle particulièrement important car il est très bien connu. Si l'objectif est d'accroître le rendement budgétaire de cet impôt, il serait préférable d'agir sur des paramètres moins visibles comme les dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche ou le plafonnement de la déductibilité des charges d'intérêt.

Enfin, le chiffre d'affaires n'est pas un critère pertinent pour mesurer la profitabilité d'une entreprise et sa capacité à payer des impôts.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

Si les choix d'implantation des entreprises internationales dépendent de nombreux facteurs, le taux de l'IS joue un rôle particulièrement important car il est très bien connu.